

"LA TOILE du DIUST"

Bulletin d'informations et d'échanges

Novembre 2004 - n° 7

Diplôme
InterUniversitaire
de Santé au Travail



*Rendez-vous à
à Strasbourg,
2-3 décembre 04 !*



**La formation
DIUST y fêtera
ses 10 ans...**

SOMMAIRE

- 1- Edito
- 2- 28° Congrès national
Médecine Santé Travail à
BORDEAUX
- 4- L'éthique en Santé au Travail
- 5- Les IPRP
- 6- Post-formation DIUST, SOS
Hépatites et liens Internet
- 7- Symposium DIUST à
Strasbourg
- 8- Offres d'emploi, sponsors,
Comité de rédaction

Editorial

Quelle actualité pour le DIUST ?

C'était en juin 2004 à BORDEAUX, au 28° congrès de Santé au travail.

Trois thèmes majeurs ont nourri les communications :

L'**Ethique en santé au travail** : un sujet qui réapparaît suite à la remise à jour du Code de base, qui se débat et s'enrichit d'expérience et de questions. Le PR Caillard (Directeur d'enseignement DIUST) apporte l'idée de la création d'une « banque de cas concrets » pour réfléchir en groupe sur les cas problématiques.

Concernant **la santé mentale**, l'ensemble des sommités médicales témoigne de la « montée en puissance » de la souffrance au travail ; voilà un sujet d'avenir qui commence à être bien cerné dans les évaluations qualitatives et quantitatives.

Quant à l'évaluation **des risques**, voici venu le temps des retours d'expériences, diverses et variées...

Les présentations par poster témoignaient de la vigueur et de la diversité des recherches dans nos centres de Santé au travail, avec une représentation infirmière remarquable et remarquée.

Mais les mois passent, et un anniversaire se prépare : 10 ans déjà pour la formation DIUST, et quelques collègues infirmier(e)s s'activent depuis cet été « pour que la fête soit parfaite » !

Et toujours, des infirmier(e)s intéressés par une **reconnaissance professionnelle** : mais quelle voie choisir ...

Celle de la délégation de compétences ?

Le PR Yvon Berland, Doyen de la Faculté de Médecine de Marseille s'est vu confier une mission d'études et de propositions touchant à l'organisation des soins et notamment aux coopérations qu'il semble possible de développer entre les différents professionnels de santé. Y aura-t-il une ouverture pour les infirmières de santé au travail?

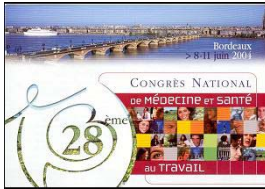
Celle de la reconnaissance « IPRP* » ? Des demandes ponctuelles se solderaient par des réponses différentes d'une région à l'autre ? le sujet fait débat...

Celle de la reconnaissance du DIUST en licence professionnelle ? Les discussions sont toujours ouvertes avec le ministère de l'Education nationale.

Puisse ce numéro de La Toile vous donner envie de fréquenter ces rassemblements professionnels, et en particulier à participer au tout prochain symposium DIUST de Strasbourg les 2-3 décembre pour y fêter ses 10 ans d'existence, vous tenir informé(e)s et nous aider à être acteur dans les évolutions relatives à notre champ d'actions !

Annick GRILLOT, rédacteur « en chef »

*IPRP Intervenant en Prévention des Risques Professionnels



28^e Congrès national Médecine Santé Travail à BORDEAUX

Retour sur ce temps fort de juin 2004 pour la Santé au Travail en France :

Madame la Présidente, Dr Gabinski, que gardez-vous de ce congrès ?

Une grande réussite !

Pour ce qui est de l'organisation du Congrès lui-même, sa réussite - je me permets de le dire - est en grande partie due à la mobilisation de plusieurs professeurs de médecine du travail, de médecins du travail adhérents à la Société de Médecine du Travail d'Aquitaine (une vingtaine de médecins) et une collaboration étroite entre le Pr. Brochard, la secrétaire du Congrès Cécile Dubourg, le prestataire retenu Mr. Philippe Meriaux, le Dr. Bessières et moi-même.

Trois points forts :

- le thème « Santé mentale et travail » déjà abordé dans de précédents congrès mais pas de façon aussi complète, en particulier en pointant du doigt les problèmes de management
- le thème « pluridisciplinarité », qui a été largement débattu aussi bien en séance plénière que lors des réunions d'IPRP ou lors de forum concernant les partenaires sociaux et la santé au travail dans les Très Petites Entreprises
- la synthèse et les recommandations réalisées à partir des interventions des experts et des médecins ou IPRP de terrain concernant les quatre grands thèmes du Congrès en fin de journée.

Des échanges dynamisants :

En général les médecins du travail viennent à ce type de congrès pour deux choses: échanger avec les collègues de toutes les régions de France et les pays francophones dont le système de protection de la santé au travail est proche du notre, repartir dans leur service les "accus" rechargés avec l'envie de faire ou de continuer des enquêtes, avec des idées nouvelles sur leur façon de travailler, avec les arguments nécessaires pour l'achat de tel ou tel matériel etc...

La santé au travail : un sujet toujours en évolution...

Ce Congrès est le dernier réalisé avant la réforme de la médecine du travail et le changement de paysage de la santé au travail en France avec de moins en moins de médecins du travail et la présence, je l'espère, dans les services de santé au travail des IPRP qu'ils soient infirmiers, ergonomes, techniciens d'hygiène et sécurité, toxicologues, psychologues etc... Il sera intéressant de voir l'évolution aussi bien dans le contenu scientifique que dans l'organisation même du prochain congrès de Lyon en 2006.

Pour en savoir plus ...

Un large éventail sur le contenu scientifique du Congrès sera à lire dans la revue Préventive de novembre 2004.

Dr Patricia Gabinski, médecin du travail, enseignante encadrante DIUST C.H.U. de Bordeaux et Présidente de ce congrès



Une équipe de choc pour organiser ce congrès :
de gauche à droite :

Dr Patricia GABINSKY, Présidente de l'association du congrès, PR Patrick BROCHARD, directeur d'enseignement DIUST, Cécile Dubourg, secrétaire, Dr Remi le Trequesser, membre du conseil d'administration du congrès, Dr Philippe Bessière, médecin inspecteur régional et secrétaire général de l'association du congrès, Dr J. Pierre DONES trésorier de l'association du congrès,



Les présentations par poster témoignaient de la vigueur et de la diversité des recherches dans nos centres de Santé au travail, avec une représentation infirmière remarquable.

Les stands des exposants :

En plus des communications, il y a les rencontres avec les « exposants » qui permettent de suivre avec des contacts directs, les sujets « en vogue » :

- méthode pour des sevrages tabagiques en groupe
 - formations-support de psychologues pour des campagnes « Alcool - drogue »
 - les avancées technologiques : lunettes de sécurité à verres correcteurs, nouvelles associations vaccinales, nouveaux produits « anti-moustiques »...
- ou encore l'évolution du concept de santé au travail (les « Fiches métiers » du CISME...).

Sur le stand DIUST, on répondait aux questions des professionnels à propos de la formation, de l'organisation des études, de leur contenu, de son intérêt... AG

la prévention
la bonne piste santé

www.columbus.fr



Interventions dans toute la France en centres mobiles

Votre partenaire santé pour vos :

- dépistages radiologiques pulmonaires
- réalisations d'explorations fonctionnelles et respiratoires (EFR)
- formations

COLUMBUS

siège social : 28, rue de la badoillère - 42000 SAINT-ETIENNE

COMMUNICATION PAR POSTER :
M.Hélène BURGOS, infirmière DIUST, récompensée !

En plus d'être sortie « Major de sa promotion d'infirmière DIUST de Tours », M.Hélène BURGOS a été félicitée en tant que « meilleur Poster infirmier » à Bordeaux, à propos de son travail sur les TMS dans son entreprise :

« Pour moi la désignation comme meilleur poster au congrès de Bordeaux a été une joie et une fierté supplémentaire pour conclure une année de DIUST pleine d'enrichissements : enrichissement personnel par l'amitié rencontrée avec mes collègues de promo, par les fructueux échanges que nous avons eus, enrichissement intellectuel par la qualité des intervenants et de l'équipe pédagogique permettant

un approfondissement de mes connaissances et l'acquisition de méthodes de travail, même si au final il n'est pas toujours facile de mettre en pratique ces acquis au sein de l'entreprise.

Par la reconnaissance de mes pairs qui ont jugé mon travail digne de figurer en tête de promo, cette année m'a avant tout permis de "croire en moi" !

Un poster qui reprend très simplement les différentes phases de la réalisation du Mémoire de fin d'étude DIUST :

**TROUBLES
MUSCULO-SQUELETTIQUES :
MAITRISER OU SUBIR**

Problématique

Émergence depuis 2001 de TMS au sein d'un atelier de maintenance d'outillage de fabrication dans une usine sidérurgique.
Un questionnaire issu du questionnaire scandinave sur la santé musculo-squelettique a montré que 6 opérateurs sur 6 présentaient des atteintes musculo-squelettiques

Hypothèse

Les TMS des opérateurs sont dus à l'utilisation d'outils vibrants en situation ergonomique et organisationnelle défavorables

Objectifs

Connaître et comprendre le poste de travail et évaluer les facteurs de risque TMS par :

- l'analyse du poste de travail,
- l'analyse des réponses au questionnaire de l' « OSHA »
- l'évaluation du vécu du travail (questionnaires GHQ 12 et MSQ Minnesota satisfaction questionnaire)

Actions de prévention engagées

- Achat d'une grenailleuse (diminution de l'utilisation des outils vibrants)
- Achat de marteaux à aiguilles anti-vibratiles
- Mise en place d'un groupe de travail (réflexion sur l'ergonomie des postes et l'organisation du travail)
- Réunions d'information sur les M.P. au CHSCT et la hiérarchie

Résultats

Facteurs biomécaniques

- Niveaux de vibration élevés des outils
marteau à aiguilles = $15,7 \text{ ms}^2$
meule droite = $7,4 \text{ ms}^2$
- Positions contraignantes pour le dos et les membres supérieurs
- Répétitivité par alternance d'utilisation des outils sur des périodes longues
- Efforts importants
- Ambiances physiques défavorables



Ethique en santé au Travail Comment la traduire dans la pratique infirmière ?

Janine Bigaignon-Cantineau
APROFOST/ IUSTE, Strasbourg



*Janine,
concernant ce sujet de
l'éthique en Santé au travail et
dont vous êtes un des acteurs
majeurs,
que s'est-il passé au congrès
de MT à Bordeaux ?
Y-a-t-il eu débat ? Des
positions marquées ont-elles
été exprimées ?
Des décisions ont-elles été
prises ? Quelle est la prochaine
étape pour l'avancement de ce
sujet ?*

L'éthique est un sujet très vaste.

Lors de ce Symposium à Bordeaux, nous avons délibérément choisi une approche par le biais du Code d'éthique.

L'objectif étant de sensibiliser les professionnels de santé sur l'éthique, leur faire connaître l'existence du code d'éthique et dans un objectif plus lointain, susciter une réflexion sur l'éthique.

Les intervenants ont été choisis dans ce sens et je pense que les objectifs fixés ont été atteints.

Je regrette cependant que compte tenu du temps alloué (2 heures) un vrai débat n'ait pas eu lieu, mais peut être est-il encore trop tôt ! Des positions marquées sur la difficulté de la pratique infirmière en santé au travail ont été bien sûr soulevées.

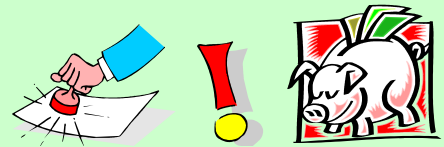
Justement, en France à l'heure actuelle, la profession se trouve dans un réel flou artistique. Certes nous pouvons nous appuyer sur les principes de base du Code d'éthique, mais faut-il encore les faire connaître et le travail commence tout juste...

En ce qui concerne les décisions prises, je parlerais plus de recommandations : il serait souhaitable que les infirmières écrivent leur propre Code d'éthique individuellement et/ou collectivement en fonction de l'environnement où elles se trouvent.

Nous en reparlerons justement au prochain Symposium des infirmières de santé au travail à Strasbourg car nous aurons à la table ronde le Dr Georges Coppée, ex chef de département santé et sécurité au BIT qui est lui-même co-auteur du Code d'éthique de la CIST et qui a participé et collaboré pendant des années aux travaux des infirmières de santé au travail sur le plan international.

**Je profite pour inviter nos Collègues à être
nombreux à Strasbourg
les 2 et 3 décembre 2004 !**

Janine Cantineau, coordinatrice nationale du DIUST



Des pratiques vulnérables au regard de l'éthique :

Certaines pratiques en santé et sécurité au travail restent très vulnérables, particulièrement :

- le financement des services de santé au travail et les activités professionnelles,
- la détermination de l'aptitude au travail
- réfléchir en terme d'adaptation plutôt qu'en terme d'aptitude et importance d'une procédure d'appel
- l'information des salariés à propos des risques auxquels ils sont exposés
- la déclaration des accidents du travail et la reconnaissance des maladies professionnelles
- l'emploi des travailleurs handicapés ...



Pour en savoir plus :

Site DIUST : <http://www-iuste.u-strasbg.fr>

ICOH Homepage : www.icoh.org.sg



Au Brésil en février 2003, à Bordeaux en juin 2004, à Strasbourg en décembre 2004...
le Code d'Ethique voyage et « se débat »...

De nouveaux venus en Santé au travail : les IPRP



Le projet étant en pleine actualité, nous nous attacherons à vous informer le plus largement possible.

Aujourd'hui, c'est le PR Brochard qui nous fait part de son point de vue.

N'hésitez pas à nous adresser vos expériences personnelles à ce sujet !



Le décret du 28 juillet 2004 concernant les services de Santé au Travail complète maintenant le dispositif. Il doit se lire bien sûr en prenant en compte la totalité des informations du titre IV du livre II du code du travail. Il pose ainsi le problème du positionnement de l'infirmier(e) au sein des services inter-entreprises.

En effet, il est nécessaire de rappeler que les articles concernant les infirmier(e)s du travail (R241-35 à R241-37), ne sont pas abrogés ni modifiés.

Dans ces conditions, il semble impossible, comme pour le médecin du travail, d'être à la fois infirmier(e) du travail et Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (IPRP).

Rien n'empêche en revanche l'infirmier(e) recruté(e) par un service (en particulier un service inter-entreprise) d'avoir une valence (écoute individuelle, approche collective de la veille sanitaire et des études épidémiologiques, campagnes ciblées de dépistage...) IPRP (à condition de pouvoir justifier des compétences correspondantes) : c'est ce qui se passe pour les médecins du travail qui veulent avoir une partie de leur activité reconnue au titre d'une compétence médicale (toxicologie, épidémiologie...). Dans ces conditions, un contrat de travail spécifique doit être rédigé pour chaque valence (IPRP et infirmier(e) du travail)

Les services de Santé au travail doivent, depuis la loi de « modernisation sociale » du 17 janvier 2002, favoriser une approche multidisciplinaire de la prévention des risques professionnels à la fois médicale, technique et organisationnelle.

La mise en œuvre de cette approche s'appuie sur le recours à des IPRP (individus intervenants ou organismes habilités).

Cette habilitation est délivrée par un collège interrégional composé de représentants de la CRAM, de l'OPPBT et de l'ARACT.

Rappel sur les textes d'application de ces dispositions légales :

* **décret du 24 juin 2003** : les services de santé au travail font appel aux compétences d'un Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

* **arrête du 24 décembre 2003** : Obligation de pluridisciplinarité dans les SST

* **circulaire du 13 janvier 2004** relative à la mise en œuvre de la pluridisciplinarité dans les services de santé au travail

Commentaires à propos des IPRP du PR Patrick BROCHARD, Directeur d'Enseignement DIUST au CHU de Bordeaux

Par ailleurs, si le code du travail a ciblé avant tout les infirmier(e)s d'entreprises, il n'exclut pas la possibilité pour les services inter-entreprises d'embaucher des infirmier(e)s qui « assistent le médecin du travail dans l'ensemble de ses activités » (article R241-36).

La logique voudrait néanmoins que cette « assistance » se fasse sur la partie « actions sur le milieu du travail » lorsque l'infirmier(e) peut être habilité(e) IPRP, et sur la partie « suivi médical » dans les autres cas. Si les discussions initiales ont porté sur la contribution de l'infirmier(e) au niveau du volet « action sur le milieu de travail », il ne faut pas oublier que la compétition sera rude avec les professionnels (Bac + 2 ou Bac + 3) formés en particulier par les IUT. En revanche, ces derniers ne pourront jamais se positionner comme les infirmier(e)s sur le volet « suivi médical ». Et pourtant, la tâche est également immense dans ce domaine, avec des missions attendues très précises dans ce domaine.

Il y a un enjeu majeur à ce que le médecin puisse aussi bénéficier d'une aide très efficace sur le volet médical.

Au total, je reste convaincu que l'infirmier(e) aura de beaux jours dans l'organisation de la Santé au Travail en France, comme dans tous les autres pays de l'Union européenne. Il importe donc plus que jamais que le DIUST soit adapté aux besoins de demain.

PR Patrick BROCHARD

POST-FORMATIONS DIUST :

Thème	Formateur	Date	Lieu
prévention TMS	M. SCHALLER & A.GRILLOT, infirmières DIUST	20 au 22 octobre 2004 Date reportée : 27-28-29 avril 2005	STRASBOURG
Communication en entreprise	Diane CHAYER, spécialiste en Andragogie (Education des adultes)	24 au 26 janvier 2005	PARIS
Statistiques, épidémiologie	Pr G.LASFARGUES	6 au 8 avril 2005	TOURS

Vous souhaitez :

- proposer une formation courte sur un sujet spécifique
- encadrer d'autres infirmier(e)s DIUST, toutes vos idées seront les bienvenues !

Contactez Annick GRILLOT pour faire part de votre projet
E-mail annick.grillot@honeywell.com



Et pourquoi pas vous ?

Et toujours , LES LIENS INTERNET :



<http://www.reseaudiust.fr>

Un site sympa, pour dialoguer ... et naviguer

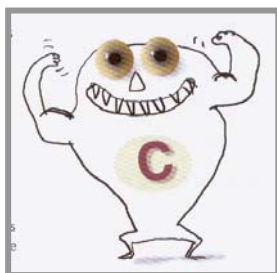


<http://www.iuste.u-strasbg.fr>

Le site officiel DIUST avec les offres d'emploi en cours, la possibilité d'inscription « en ligne », les actualité et des liens

Coup de pouce !..

« Connaissez-vous SOS hépatites ? »



Le virus de l'hépatite C, bien connu des professions médicales

Une association de personnes atteintes par le virus d'une hépatite et leurs proches – **les « hépatants »** - ont imaginé et conçu une série de brochures d'informations sur les hépatites B et C, pour lutter pour une meilleure prise en charge de cette maladie et contribuer à une plus grande intégration des personnes atteintes.

Leur objectif est aussi de faire partager leur expérience afin d'aider les malades dans leur parcours médical, de les orienter, les rassurer et fournir des informations pratiques pour les aider au quotidien.

Un numéro d'appel : 03 25 06 12 12
Un site Internet : www.soshepatites.org

Les 10 ans du DIUST à Strasbourg :



L'APROFOST organise les **2-3 déc 2004**, le **4^e symposium** des infirmières de santé au travail à Strasbourg. Le DIUST fêtera ses **10 ans**.

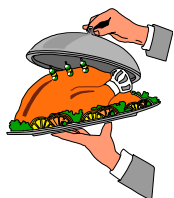
L'occasion sera donnée à toutes les infirmières de santé au travail, **titulaires du DIUST ou pas**, de faire le point sur l'évolution d'une profession au cœur des changements socio-économiques dans nos entreprises. Un temps sera consacré à l'histoire et à l'évolution du DIUST.

au programme :

Jeudi matin :	Jeudi après-midi : ATELIERS
<ul style="list-style-type: none"> * l'éthique infirmière en santé au travail * le risque cancérogène dans l'entreprise : 	<ul style="list-style-type: none"> * dermatoses * secret médical * sport & réadaptation fonctionnelle * vaccinations * vibrations et champs magnétiques
Vendredi matin	Vendredi après-midi :
<ul style="list-style-type: none"> * le rôle de l'IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels * la santé mentale au travail : 	<ul style="list-style-type: none"> * rétrospective de la vie du DIUST * remise des diplômes 2004

L'occasion de faire connaître votre expérience d' « après-DIUST » ...
Exprimez-vous !

Contact :
brigitte.denu@chru-strasbourg.fr



Réservez rapidement votre repas au Kammerzel !
(nombre de places limitées ...)

APROFOST

*Pourquoi ce symposium ?
Devons nous nous inscrire ?
Que sont devenues nos collègues de promotion ?
Qu'avons nous fait depuis cette formation ?
Quel est l'avenir du DIUST ?*

La liste des questions pourrait être longue, alors nous vous invitons, DIUST ou NON, à participer à ce symposium pour répondre en partie à vos questions.

L'année DIUST est difficile, le travail dans l'entreprise, les semaines à la faculté, les travaux d'application, le mémoire, les contraintes familiales... une année nécessitant un investissement important mais qui ne s'arrête pas le lendemain de la soutenance de son mémoire.

Le symposium est un lieu pour toutes les infirmière(s) d'**échanges**, de **rencontres**, de **documentation**, d'**écoute** mais aussi une occasion de **poser des questions**, de **proposer des idées, des solutions...**

La formation est nécessaire mais désormais il faut se tourner vers l'**avenir** : l'avenir de la santé au travail, l'avenir de la profession, demain la législation peut changer.

Il est temps d'engager une réelle réflexion sur la profession d'infirmière(e) de santé au travail. Nous ne devons plus attendre d'être considérés par le fruit de notre travail mais se considérer et faire considérer son travail : nous devons nous prendre en charge nous mêmes

Nous devons démontrer que l'infirmière de santé au travail à sa place au sein de l'équipe pluridisciplinaire et nous ne pourrions le démontrer sans la cohésion de toutes les infirmières

Et n'oublions pas la soirée détente, moment privilégié pour exprimer tous ses souvenirs par des chansons, des sketches afin de créer une ambiance festive, une unité au sein de toutes les infirmières de santé au travail

Merci de votre présence,
Martine Charpentier,
secrétaire de l'APROFOST

Titulaire(s) du DIUST recherché(s) ! ..

Annonces des offres d'emploi en cours :

les textes complets sont disponibles sur le site Internet DIUST, rubrique Actualités « www-iuste.u-strasbg.fr »

- **SYNTHE LABO à CHILLY MAZARIN (91 380)**

Contact : Aurélie DOREY – RODRIGUES Tel : 01 69 79 43 31

- **Michel THIERRY S.A. à LAROQUES D'OLMES (09 600)**

Contact : Sabine SOUBIRAN Tel 05 61 02 18 09

- **MGE UPS SYSTEMS à ST ISMIER (38 334)**

Contact : Christine BOUVIER

- **SMURFIT ROL PIN à LABOUHEYRE (40 210)**

Contact : service Ressources Humaines Tel 05 58 04 42 42

- **CPAM à ORLEANS (45 000)**

Contact : Jean-Claude VASSAN Tel 0820 904 103

- **CARBONNE LORRAINE à GENNEVILIERES (92 230)**

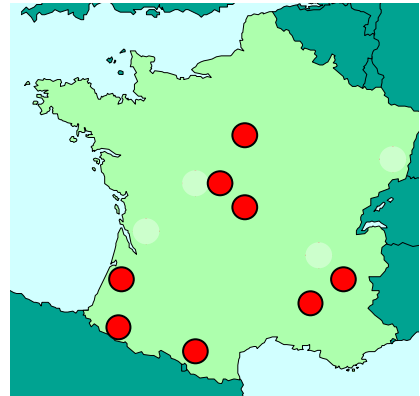
Contact M.Claude CHARRIER Tel 01 41 85 45 01

- **TOTAL FINA ELF à PAU (64 000)**

Contact : Mme Marie Isabelle FILLIETTE 01 47 44 55 38

- **IMAJE à BOURG LES VALENCE (27 000)**

Contact : Mr Moretti Fax 04 75 82 98 25

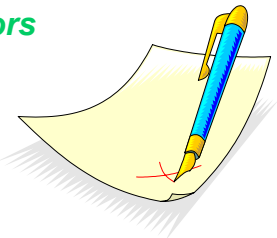


Merci à nos sponsors !

pour leur soutien et leur partenariat dans le développement du DIUST :

ASNAV, Automobiles Peugeot, Aventis Pasteur MSD, BAYER DIAGNOSTIC, BRUEL & KJAER, Commissariat à l'Energie Atomique, ESSILOR et PREVOR, les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg et tous les membres bienfaiteurs...

Le meilleur accueil sera réservé aux nouveaux sponsors désireux de nous rejoindre !..



Comité de rédaction de « la Toile du DIUST »

Directeur : Pr Alain Cantineau

Email : Alain.Cantineau@chru-strasbourg.fr

Coordinatrice : Janine Bigaignon Cantineau

Sce de patho professionnelle—hôpital civil

67091 STRASBOURG

Email : Janine.Fanchette@medecine.u-strasbg.fr

Rédacteur en chef : Annick Grillot

Email : annick.grillot@honeywell.com Tel 03 29 82 44 25

Site internet DIUST : « www-iuste.u-strasbg.fr »

Auteurs des articles et informations :

vous tous et toutes sont les bienvenu(e)s !